Le petit saint-montais

Proverbe gascon
Entà un amic que n'i a tostemps pro

Traduction:
Il y en a toujours assez pour un ami

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 84
ÉTÉ 2016

Billet d'humeur

L'association SPSM «Sauvegarde pour le Patrimoine de Saint-Mont» vient d'être créée afin d'aider la municipalité à financer les 100 000 € non subventionnés pour la restauration de l'église millénaire, classée monument historique, cette charge ne pouvant être supportée par les seuls habitants.
Une convention a été passée avec la Fondation du Patrimoine afin de pourvoir à ce financement par les dons et le mécénat.
L'association propose également des activités à cette fin.
Ainsi une tombola organisée lors de la Fête du Vin mettait en jeu un SALMANAZAR (bouteille de 9 litres) de Saint Mont.
Le dimanche 24 avril lors de l'après midi récréative organisée par les Joyeux Compagnons au profit de la SPSM nous avons remis cette bouteille à Xavier Courtade, jeune pompier risclois. (voir page 5)
Merci à tous ceux qui ont participé à cette bourriche.
Nous avons à votre disposition la CUVEE DU MILLENAIRE à 7,50 € la bouteille ou 39 € le carton de 6

Quelques dates à retenir :
-17 juillet concert avec le trio vocal CHORIALYS
-11 août : vide grenier
-17 septembre concert à l'église de Anne Etchegoyen.

Aline Dubos
Présidente de la SPSM

Le Dragon

Les Saint Montais comme de coutume ont participé à la fête des fleurs de Riscle en confectionnant un char. Le char était exceptionnel puisqu'il date de 1957, et lors de sa première sortie à Riscle, il était tiré par des mules. La carcasse est magnifique et bien entretenue. Merci à Monsieur et Madame Faure de Riscle de nous l'avoir prêtée.

Suite page 4

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z pages 2
- La Vie du Village pages 3 à 12
- Conseil Municipal pages 13 à 20

Nouvelles en bref de A à Z

C comme carte :

N'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer Rural (10 € par an et par famille) auprès de Bernadette Boueilh (dépôt journaux et gaz) pour continuer à recevoir le Petit Saint-Montais.

C comme Conseil Municipal :

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredi 1er juin, 6 juillet et 7 septembre 2016.

F comme fête du village :

Nous ferons la fête le week-end du 25 et 26 juin. Vous trouverez le détail du programme inséré dans ce numéro.
Nous comptons sur vous.

P comme poubelle:

Cette photo a été prise à Tombille. Comme vous pouvez le remarquer des personnes très mal intentionnées ce sont débarrassées de leurs ordures directement dans le conteneur. Ce geste peut être puni d'une amende de 350 €

P comme prévention des risques.:

Petit rappel : chaque propriétaire (ou locataire) se doit de nettoyer, d'entretenir et de déboucher, le cas échéant, la buse servant de pont qui dessert leurs propriétés afin d'éviter les inondations.

Fête du Vin

Quelle chance nous avons eue pour cette Fête du Vin 2016 grâce à un temps superbe. Voici quelques photos qui résument bien l'ambiance de ces 2 jours. Le montage des chapiteaux, la décoration du village. Une nouveauté cette année il y avait un stand pour la sauvegarde du patrimoine de Saint-Mont qui présentait «la cuvée du millénaire». Les pages suivantes vous permettront de voir de nouvelles photos.

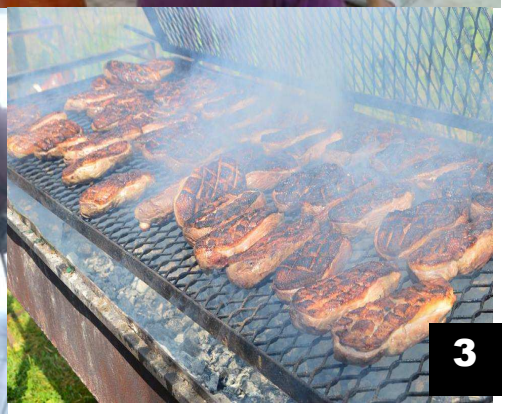

Fête du Vin

C'est un jeune risclois, Xavier Courtade, qui a gagné la bouteille «Cuvée du Millénaire». Pour l'anecdote, c'est un de ses amis, voulant le remercier de son invitation, qui lui a offert le billet gagnant.

Bravo Xavier

La Vie du Village

La Femme sans Tête

Cette sculpture est composée de plusieurs éléments réunis entre eux et permet de faire pousser des plantes pour la décorer. Cette œuvre est réalisée par Marie-Claude Duvignau et exposée au

Ci-dessus, des travaux ont été organisés, le 17 mars dernier. Une équipe a enlevé le grillage et les rondins pour agrandir le parking devant le foyer afin que les voitures puissent se garer en épis.

Merci à toute l'équipe de bénévoles

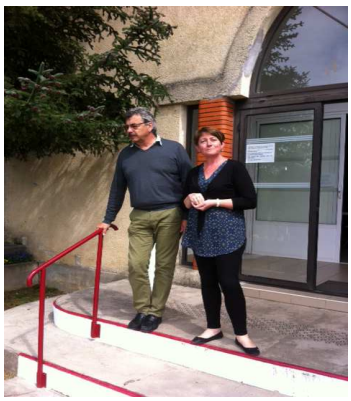

Comme toujours dans notre village ce sont les bénévoles qui agrémentent la vie de leurs concitoyens. Maintenant devant le foyer, 2 rampes ont été installées afin d'aider les personnes à mobilité réduite de monter les escaliers. Ce sont les deux frères, Serge et Michel, qui les ont fabriquées.

Merci à eux.

Le Dragon

Nous avons eu beaucoup de travail : coller les papiers, peindre et choisir les fleurs et nous nous devions de bien le réussir.
Christine, Romain et Fabrice ont dessiné (Michel avait donné quelques conseils).
Il fallait repérer les fleurs. Celles qui étaient prévues lors des peintures étaient fanées au moment de coller. Enfin les boules de neige étaient là avec la glycine, la farouche, les pensées que l'on va chercher à Aire sur Adour (cela fait 19 ans qu'ils nous les gardent), les marguerites qui étaient fleuries aussi, les roses etc….

Un groupe de résidents des Charmettes, avec un éducateur, est venu nous aider à coller les fleurs ; nous étions heureux de les accueillir et eux ravis d'avoir passé des après midi à cette préparation et pour nous remercier, ils nous ont apporté une plaque de tarte. Nous avons apprécié ce beau geste.

Merci à tous ceux qui ont ouvert leurs jardins pour le ramassage ou cueillage des fleurs, roses, soucis, pervenches etc……
Durant les trois soirs, un repas convivial était offert aux participants dans une très bonne ambiance. Merci aux personnes qui ont apporté salade composée, pâté, poulet basquaise et gâteaux.
Remerciements à tous ces bénévoles (qui ont donné beaucoup de leur temps) d'avoir participé à leur façon à cette manifestation intergénérationnelle et partagé de bons moments.

Remerciements à Christine pour la confection des tenues, et à Yolande la maquilleuse qui avait une lourde tâche, mais qui a très bien réussi ce qui faisait la joie des enfants, Lucile, Mayline, Anaïs, Titouan et Donoban. Ils ont accompagné ce char pendant tout ce magnifique corso bien organisé, et sous le soleil. Ce fut la plus belle des récompenses !
En tous cas ce fût une vraie réussite, le char était magnifique et nous avons eu beaucoup d'éloges.
Le jeudi soir nous nous sommes retrouvés vingt participants à la soirée de Riscle, bien réussie, cela fait bien plaisir et permet d'oublier les quelques tracas des trois jours précédents.

Josette Courtade

Le Dragon (suite)

Ci-dessus, les enfants maquillés par Yolande, notre jeune flutiste et le « chauffeur ».
Ci-dessous remise des prix : Josette le reçoit pour le char de Saint Mont « Le Dragon » et Christine pour le char « la basse cour » en tant que directrice du centre de loisirs de Riscle.

Inauguration promenade Arthur Lamothe

Vendredi 6 mai, l'inauguration s'est déroulée en présence de Madame Anne Laybourne, Sous-Préfète du Gers, Monsieur Christophe Terrain, Conseiller départemental et Maire de Riscle, Charles Pellanne, Conseiller départemental et Maire de Mont-Disse (64), Michel Petit, Président de la Communauté des Communes Armagnac Adour et Maire de Saint-Mont, Rolland Daste Vice Président de la Communauté des Communes Armagnac Adour et Maire de Sarragachies et surtout M**adame Nathalie Gressin*, veuve d'Arthur Lamothe.**

Michel Petit, a rappelé, à l'assistance venue nombreuse, dont ses amis de Mirande, la vie d'Arthur Lamothe.

Né le 7 décembre 1928 à Saint Mont, il était l'ainé d'une fratrie de 3 enfants. Après quelques années d'études et de travail à la ferme familiale, il décide d'émigrer au Québec en 1953. Il fait de nombreux petits boulots, mais sa rencontre avec les amérindiens et sa passion pour leur culture ne l'abandonne pas et il devient quelques années après, un producteur et réalisateur de films reconnus dont : « Poussière sur la ville », « Bucherons de la Manouane ».....

Gilles Vignault, chanteur canadien mondialement connu pour sa chanson «Mon Pays» l'a créée et chantée la première fois dans le film d'Arthur «La neige a fondu sur Maricouagan»

Arthur est décédé le 18 septembre 2013. Une partie de ses cendres sont revenues à Saint-Mont, sur la tombe de ses parents et dans l 'Adour.

Cette inauguration a été suivie d'un apéritif déjeunatoire où tous ses amis se sont retrouvés et ont échangé les souvenirs que chacun avait d'Arthur. Vers 14h, une projection d'extraits des films, commentés par Nathalie Gressin, a eu lieu au foyer.

** Ils se sont mariés le 24 juin 2005*

Arthur Lamothe était décoré de : l'Ordre du Québec (1999)Membre de l'Ordre du Canada (1996) Chevalier des Arts et Lettres (1996) France.

Nathalie Gressin est professeur de français et d'italien et depuis 2007 membre de l'Académie Canadienne du Cinéma et de la télévision.

La Vie du Village

Béhina Sus et Jean Baptiste Jégun sont très heureux de vous présenter leur fille : Madie Jégun
Madie est née le 27 avril à 18h. A la naissance elle mesurait 45.5 cm et pesait 2.600 kg;
Elle fait la joie de ses grands parents, oncles, tantes, cousins et surtout des arrières grands parents en particulier Olga et Jean Marie. Le Petit Saint Montais lui souhaite beaucoup de bonheur.

La SPSM

C'est par un dimanche de pluie et d'orage que nous nous sommes retrouvés pour l'après midi

récréatif organisé par la société de Pétanque dont les bénéfices sont versés à la SPSM (Sauvegarde pour le patrimoine de Saint Mont). Avec nos voisins de Labarthète les joueurs ont fait quelques parties de pétanques et de quilles entre 2 averses !!!
Nous avons terminé la soirée tous ensemble avec les grillades cuites à point par notre président Jean Pierre

Aline Dubos
Présidente de la SPSM

Le 8 Mai

Nous nous sommes retrouvés nombreux pour célébrer le 8 mai fête de l'Armistice de la guerre 39/45. Après le discours du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, lu par Monsieur le Maire, Michel Petit, la sonnerie aux morts a retenti, suivi d'une minute de

silence, puis de la Marseillaise.

Et comme d'habitude nous nous sommes tous retrouvés au foyer pour partager le verre de l'amitié.

Nous avons eu une pensée pour Serge B qui se jour-là était hospitalisé à la clinique des Chênes pour des analyses.

Repas de la chasse

Le 16 avril dernier, au foyer de Saint-Mont s'est tenu le repas de la chasse.

Comme chaque année, le repas a été préparé par les épouses des chasseurs ainsi que les autres épouses.
Ambiance très agréable et festive et repas délicieux.

INFORMATION

Alain Caire, piégeur agréé par le Préfet du Gers s'est rendu compte récemment que certains pièges avaient été touchés. Il tient à informer la population que les cages-pièges en place sur la commune ne doivent être touchées par aucune autre personne que lui-même car elles servent à réguler la population d'animaux classés nuisibles : renard, fouine, corneille, pie, vison d'Amérique, ragondin.

La Vie du Village

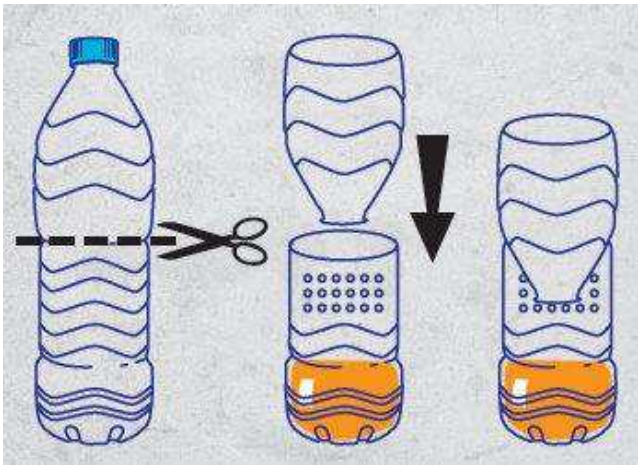

Confection de pièges pour frelons asiatique.

Couper une bouteille plastique et y renverser le goulot
Y verser à l'intérieur de la bière brune, un peu de vin blanc (très important, le vin blanc fait fuir les abeilles) autour du goulot mettre un peu de sirop, le sirop de cassis est très attirant.

Les pièges posés entre le mois de février et mai ont pour but de capturer les femelles avant qu'elles puissent créer de nouveaux nids. Ce geste citoyen pourrait limiter la propagation de ce nuisible.
Christian Tollis

Les Joyeux Compagnons

Manifestations à venir

Samedi 04 juin 2016 – Marche Intergénérationnelle à Aurensan
Organisé par le club des Joyeux Compagnons de St Mont.
Nous avons regroupé les deux marches qui étaient faites le même jour.
Vous trouverez de beaux circuits bien organisés et avec des haltes ravitaillement très copieuses. Repas du midi organisé par le Comité des Fêtes d'Aurensan. Prix du repas 8 € et 10 € repas et marche.
Rendez-vous à la Maison des Associations afin de faire du covoiturage. Il faut s'inscrire auprès de Josette 05 62 69 63 28.

Jeudi 09 Juin – Une sortie à Saint Lary : Prix de la journée :
si 40 personnes 49 € pour les non-adhérents **et 34 € pour les Adhérents**
si 30 personnes 56 € pour les non-adhérents **et 41 € pour les Adhérents**
- Le matin visite d'une chocolaterie à La Barthe de Neste
Repas du midi à la Pizzeria « La main à la pâte » chez Liliane et Alain Lebréquier
- Après midi -Vallée du Louron, Col de Peyresourdes et Bagnères de Luchon
Merci de s'inscrire rapidement auprès de Josette Courtade.

Samedi 11 Juin à 14 h – Après midi récréative de l'Interclub à Beaumarchés. Gérard Viaud doit participer avec des histoires drôles et Anny Couture. Si des personnes veulent chanter, ou raconter des poèmes ou des sketchs se faire connaître auprès de Josette qui transmettras à Julien assez tôt afin d'élaborer le programme de l'après midi.

Samedi 02 juillet à Saint Mont nous ferons une marche pour le 40ème anniversaire de la création des clubs des Aînés et en même temps les 30 ans de la création de notre club. Un repas grillades se fera à la promenade s'il fait beau, sinon au foyer. Prix du repas 10 €. Réserver déjà cette date.
Nous étudions le programme et il vous sera donné en tant voulu.
Cette manifestation a été lancée par la Fédération à tout le département.
Si nous avons beaucoup de monde nous ferons appel à de bonnes volontés pour nous aider (repas et accompagnateurs marche)
Marie Claude et Robert organisent les circuits, mais auront besoin d'aide.

Le Jeudi 15 Septembre la Transhumance
Retenez déjà la date, nous en reparlerons quand nous connaîtrons le programme

Le samedi 08 Octobre – Théâtre avec les Victambules de Vic Bigorre avec en première partie le talentueux Jean Pierre qui, avec son répertoire varié nous enchante.

Les Joyeux Compagnons (suite)

Rencontre Dictée Générations Mouvement

La Fédération du Gers Générations Mouvement organisait samedi 9 avril la 9ième édition de « Rencontre de dictée », pour l'Interclubs du Val d'Adour c'est le club «Joyeux Compagnons St Montais » de Saint Mont qui organisait cette rencontre. C'est une trentaine de candidats qui ont planché sur leur épreuve dans une ambiance détendue, mais très concentrés aussi.
Les deux dictées proposées : Malagar, Septembre 1938 et la Ruelle pour départager les ex-æquos.
Les textes furent lus par René Marin adhérent du Club de Saint Mont et Julien Castaing Administrateur de la Fédération.
Les Résultats sont : Première Mme Nicole St Martin du Club de Viella, Deuxième Monsieur Guyot Georges du club de Corneillan, Troisième Dany Darrodes du club de Viella, Quatrième Mme Janin du club de Viella, Cinquième Monsieur Delloue du Club de Saint Mont.
Félicitations à toutes et à tous.
Venait ensuite le goûter avec pâtisserie confectionnée par les adhérentes, vin blanc doux café et chocolat.

Très belle après midi dans une ambiance chaleureuse et conviviale

<u>Repas du Club le samedi 10 avril</u>

Le repas a eu lieu au foyer de Saint Mont. Ce sont quarante huit adhérents qui se sont réunis. Un succulent repas était servi par le traiteur Alain Tarbes, repas délicieux et copieux a été très apprécié et s'est passé dans une très bonne ambiance. Une journée chaleureuse et conviviale avec les adhérents anciens et nouveaux. L'après midi se poursuivait avec jeu de belote et loto jusque dans la soirée.
La présidente a remis un présent aux personnes malades et handicapées. Une attention qui est très appréciée.
Merci à tous ceux et celles qui ont aidé, à la mise en place de la salle. Nous dirons simplement à l'année prochaine.

Compte rendu concours de belote du vendredi 27 mai

Venus de nombreux villages voisins des Landes, des Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées, 40 équipes étaient présentes et ont joué dans une ambiance chaleureuse. Nous remercions les personnes qui ont aidé à l'organisation et aux pâtissières qui ont pu faire des crêpes et des merveilles. Très bon résultat, le trésorier et la présidente sont satisfaits.

Bernadette Boueilh

En direct du conseil municipal

Mercredi 3 février 2016

L'an deux mil quinze et le trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Était excusée : Murielle Rigaud.
Christian TOLLIS a été désigné secrétaire de séance. Ghislaine DAMBLAT, la secrétaire de mairie, assistait à la séance.

Débat d'orientation budgétaire

Joël BOUEILH, Maire-Adjoint responsable des finances, présente le bilan des dépenses et des recettes du budget principal. Un tableau récapitulatif par article est remis à chaque conseiller ainsi que la balance. Puis, il demande s'il y a des questions. Il propose à tous les membres présents d'étudier les documents remis et de répondre à toutes les interrogations avant le vote du compte administratif prévu le 2 mars prochain à 20 H 30. Joël BOUEILH interroge ensuite par rapport au souhait de l'an passé de commander les fournitures administratives chez DEZORTHES en soutien au commerce local. Il est décidé de continuer. Puis, il demande s'il y a des projets à réaliser en 2016 autre que la première tranche de l'église afin que la commission des finances qui se réunira le 17 février 2016 à 16 heures puisse les intégrer dans le projet de budget primitif.
Abri touristique : devis Sarremejean 1 981.65 € HT soit 2 377.98 € ou faire les travaux par une entreprise car dangerosité pour les bénévoles ? Jean-Pierre JEGUN propose de faire un plancher afin de sécuriser le chantier. Le choix est fait de continuer avec des travaux en régie.
Maison des associations : mis en attente.

Joël BOUEILH demande pourquoi ne pas mettre un affichage sur lequel l'entrée pour les Personnes à mobilité réduite sera mentionnée sur le côté vu que cette porte a été prévue à cet effet. Ces frais pourraient être évités. Michel PETIT rappelle le rapport de la SOCOTEC et donc il faut respecter les préconisations et mettre en place le garde-corps. Sébastien FAURE pense que c'est bien aussi pour les personnes âgées. Christine COURTADE évoque le problème de l'occupation de la porte du coté pour la cuisine lors de certaines occasions et si l'accès se fait par là, il faudra tenir cet espace dégagé. Le choix est fait de faire réaliser ces garde-corps par des bénévoles.
Joël BOUEILH constate qu'il serait souhaitable de ne pas mettre de main courante au niveau des deux marches du haut côté droit car pas de porte ouverte en face et risque de danger pour les personnes malvoyantes.

Cornière la scène du foyer rural
Métaléco : 200 € HT soit 240 € TTC. Choix du Conseil : accord.

Signalétique « entre vignes et Adour » Wipi : 17.70 € HT le panneau / pour 20 – 354 € HT soit 424.80 € TTC ; Métaléco : 15 € HT le panneau / pour 20 - 300 € HT soit 360 € TTC.
Christian TOLLIS pense que la durée de vie sera supérieure avec des panneaux métalliques, de plus, ceux de Métaléco permettraient d'harmoniser notre signalétique. Le Conseil Municipal est d'accord avec ce choix. Les flèches seront commandées à METALECO. Il restera un état des lieux à faire afin de définir le nombre exact et le sens des flèches.

Réparation ou achat du broyeur d'accotement
Réparation par Célestin : 1 912.39 € HT soit 2 294.87 € TTC Célestin : TYPE DSKE 160 : 6 300 € HT soit 7 560 € TTC ; Célestin : TYPE SGE 160 : 7 000 € HT soit 8 400 € TTC ; Agram : FARMER 167 : 3 605€ HT soit 4 434 € TTC ;Les devis sont étudiés. La largeur de coupe est supérieure car l'ancienne en 1.20 m ne se fait plus. Les nouvelles sont de 1.60 m et 1.62 m. Le matériel proposé n'est pas connu. Sébastien informe que celui d'AGRAM est du lowcost.
Nathalie LAPORTE trouve ces devis chers. Elle va se renseigner.

Sébastien préfère que le choix porte sur du matériel solide car il faut de la qualité vu la fréquence d'utilisation pour les accotements. En plus, s'il y a le transfert de charges avec la Communauté de Communes Armagnac Adour, il faut du bon matériel.
fréquence d'utilisation pour les accotements. En plus, s'il y a le transfert de charges avec la Communauté de Communes Armagnac Adour, il faut du bon matériel.
Joël BOUEILH rappelle la prestation exécutée sur les communes de Tarsac et de Riscle environ deux jours. Michel PETIT fait part du choix de trois passages par la CCAA deux pour les accotements un avec les talus. Daniel DEZORTHES devra faucher avant la fête locale.
Christian TOLLIS rappelle que Daniel DEZORTHES fait trois passages. Isabelle LABRUFFE et Nathalie HARDUYA souhaitent qu'il passe souvent car c'est propre. La décision est prise d'attendre. Il manque une information importante sur le devis de CELESTIN par rapport au nombre de couteaux.

Dossier église : travaux et subventions délibération

Michel PETIT a pris contact avec le Président du Conseil Général et avec le Sénateur. Il a adressé une demande dans le cadre de la réserve parlementaire. Par courrier du 28 janvier dernier, Philippe MARTIN informe que les aides sont attribuées en année N-1 sur des projets qui ne doivent débuter qu'après notification. Donc, il ne peut pas soutenir des travaux pour 2016 toutefois, il propose de déposer un dossier pour la deuxième Le Conseil Départemental n'a pas d'argent pour l'instant donc la demande de subvention risque de ne pas obtenir de réponse favorable. De plus, ils s'interrogent sur la compétence départementale pour ce type de projet.
Il a demandé une aide à Franck MONTAUGE dans le cadre de la réserve parlementaire pour la première tranche. Ce dernier va essayer d'épauler la commune à hauteur de 4 000 € au moins.
Le dossier DRAC est terminé et en attente d'attribution.
Le dossier accessibilité et les travaux d'urgence pour la toiture : demande de l'architecte pour engager le DCE. Accord de tous.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Traité dans l'ordre du jour.

Environnement : Protection et cadre de vie : Parole à Geneviève LABORDE
Compte rendu de la réunion du 8 décembre 2015 avec Alban FARUYA pour la distillerie et communication téléphonique d'hier. Etaient présents : Christian TOLLIS, Alban FARUYA et elle-

SDIS. Les bassins sont règlementaires. Cette entreprise est fragile et il y a un risque de fermeture de cette société qui pourrait tout laisser en l'état si les sanctions financières sont trop fortes. Elle interroge sur l'avenir du site si tout reste ainsi.

Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE. RAS.

Social : Parole à Sébastien FAURE. Quelques dossiers sont en cours.

Prévention des risques : Parole à Christine COURTADE Une réunion s'est tenue le 19 janvier. Le plan communal de sauvegarde a été mis à jour. Une annonce dans le Petit Saint-Montais pour changer toutes les adresses est prévue. Le choix d'un envoi de SMS groupé par ORANGE a été fait pour les alertes. La prochaine réunion est prévue demain soir. Il reste à définir les responsabilités de chaque conseiller lors des crises. Le problème du chemin de Bernichou :
Christian TOLLIS rappelle qu'un arrêté interdisant la circulation pour toutes les personnes sauf riverains a été pris. Un administré avait demandé un accord de passage pour son tracteur afin de lui éviter de faire le tour et pour la largeur de l'accès. La dangerosité de la sortie vers la Départementale a été évoqué par la commission. Une proposition a été faite d'utiliser l'ancien chemin pour sortir plus bas. Mais ce chemin est, à jour, cultivé.
Michel PETIT a rencontré cet administré à ce sujet. Il souhaiterait l'installation d'un miroir et a informé qu'il ne pouvait pas passer avec les tracteurs de l'autre côté.
Christine COURTADE s'inquiète. Il y a un arrêté, il faut faire attention car s'il y a un accident, ce

sera de la responsabilité de la commune qui n'a pas mis en place la signalétique. Sa priorité est de mettre les panneaux de sens interdit, puis de reprendre les négociations. Nathalie HARDUYA préfère négocier avant la mise en place du panneau. Christian TOLLIS s'est entretenu avec les Services de l'Etat, la sortie du nouveau chemin peut être envisageable car elle est moins dangereuse. Nathalie HARDUYA informe qu'il n'y a pas que cet administré qui utilise ce chemin, d'autres personnes aussi passent par là. Elle propose qu'une rencontre soit organisée. Michel PETIT donne lecture de l'arrêté pris en 2012. Christine COURTADE pense que si on ne met pas le panneau en place, il faut annuler l'arrêté. Michel PETIT répond que cela est impossible car les Services de l'Etat avaient préconisés ce sens interdit pour la carte communale. puis, CHRISTINE COURTADE continue avec le bilan de la commission : le ruissellement de certains fossés. C'est le Département qui gère l'entretien des voies départementales. Le nettoyage des ponts. Il est à la charge des propriétaires. Une annonce devra être mise dans le Petit Saint-Montais. Les zones inondables doivent être signalées. 6 panneaux seront commandés. Joël FOURGEAUD a été nommé responsable du défibrillateur. Chemin de Tombille, menace d'une branche qui risque de tomber.

Gestion du Personnel : Parole à Michel PETIT

3 jeunes dont l'offre avait été retenue, ont été rencontrés par la commission le 1er février. Un travaille déjà à Crouseilles et a obtenu un contrat pour mars. Un autre avait un bac professionnel et une formation de BTS. Il paraissait sérieux et stable. Le dernier, très stressé et désoeuvré semble avoir plus besoin d'être épaulé. Il a été choisi par Jean-Pierre JEGUN. Il répond mieux aux critères d'un emploi avenir. Il arrêté très tôt ses études et a occupé plusieurs emplois dont un où il a donné entière satisfaction. Daniel DEZORTHES n'a pas été associé à ce choix. C'est l'avis de Jean-Pierre JEGUN qui compte le plus car c'est lui qui va le former et qui sera son responsable. La proposition d'un contrat d'un an renouvelable deux fois, est adoptée à l'unanimité afin de laisser une période pour savoir si ce contrat correspond à toutes attentes des deux parties. Madame GARCIA de la mission pour l'emploi sera contactée. Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération (2015-047) définissant le recrutement d'un jeune sur un nouveau poste d'emploi d'avenir puisque le contrat précédent est achevé. Il fait ensuite part de l'audition des candidats par la commission du Personnel puis il présente le bilan. Le choix de la commission a été de soumettre les candidatures retenues aux membres du conseil municipal. Le contrat ne pourra donc pas commencer au 1er février 2016 comme prévu dans la délibération susnommée. Après étude, et suite à l'avis des membres de la commission du Personnel, les conseillers municipaux choisissent Andy OLIVEIRA VEGA mais le contrat sera établi pour une durée d'un an avec la possibilité de le renouveler deux fois soit un total de trois ans.

L'agent titulaire de la commune (Daniel DEZORTHES) est nommé comme tuteur. Or ce dernier travaille pour 8 heures à la commune de Sarragachies.

De plus, pour la formation du jeune recruté sur ce type d'emploi, il a constaté qu'il est important de le mettre en situation de travail face à deux employeurs. Pour cela, il a demandé au Maire de Sarragachies s'il était intéressé pour un nouveau partenariat avec un service sur 1/5ème du temps soit 7 heures par semaine. Ce dernier a soumis cette proposition à son conseil municipal qui s'est prononcé favorablement. Enfin, il précise qu'il faut établir entre les deux municipalités une convention de prestation de services, le Maire de Saint-Mont étant l'employeur et le Maire de Sarragachies bénéficiant de la prestation. Le titre de recettes émanant de la Mairie de Saint-Mont porterait uniquement sur un cinquième des charges qui sont supportées par la commune de Saint-Mont pour l'emploi d'avenir. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : de modifier la délibération 2015-047 en ce sens que le contrat avenir commencera le 1er mars 2016 et qu'il sera établi pour une durée d'un an avec la possibilité d'être renouvelé deux fois soit trois ans au total ; d'établir une mise à disposition de l'agent embauché dans le cadre de l'emploi avenir auprès de la commune de Sarragachies pour une durée de 7 heures hebdomadaires ;d'autoriser M. le Maire à signer la convention de services dont le modèle est joint à la présente ainsi que tous les documents permettant de finaliser la prestation de services entre la commune de Saint-Mont et la commune de Sarragachies ;

d'autoriser M. le Maire à recouvrer le règlement du cinquième des charges afférant à cet emploi à la fin de l'année civile pour 2016 et du service fait pour les deux premiers mois suivants.

Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN Pour la maison des associations, il faut installer des caniveaux et niveler le sol afin d'enlever la marche. Une corvée est prévue ce samedi ou samedi prochain.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Parole à Nathalie HARDUYA
Les lutrins ont été installés dans le village Une réunion s'est tenue en janvier. Fléchage du chemin de randonnée. Un panneau touristique pourrait être mis en place devant la maison des associations. Accord lui est donné pour demander un devis. Les producteurs locaux pourraient être mentionnés sur une face du panneau et l'adressage sur l'autre. Réunion de l'office du tourisme : il y a 58 élèves à l'école de musique, l'office a été classé et le bilan des randonnés fait.

Questions diverses

CCAA : Bilan par Michel PETIT.
Embauche d'un nouveau technicien à la voirie arrivé le 01 février 2016. Dernier conseil le 1er février. Appel d'offre voirie lancé pour le fauchage. Plan de développement du projet de la Tour de Termes porté par la commune de Termes d'Armagnac, accepté avec un fonds de concours de 100 000 €. Fermeture de l'école de Maumusson-Laguian, d'une classe à Aignan et de Termes ainsi qu'une menace sur la maternelle de Riscle. Avenir CCAA : une rencontre a été organisée avec la Communauté de Communes de Bastide et Vallons (Marciac) et du Bas Armagnac (Nogaro). Pays du Val d'Adour : le Préfet des Pyrénées Atlantiques veut que LEMBEYE fusionne avec MORLAS alors que la majorité des communes était contre. L'urbanisme de certaines communes a été transféré, les délais sont plus courts pour l'instruction des permis de construire.
La séance est levée à 23 H 25.

Mercredi 2 mars 2016

L'an deux mil seize et le deux mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Sébastien FAURE a été désigné secrétaire de séance.La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	**11**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Compte administratif 2015

Joël BOUEILH, Maire-Adjoint responsable des finances présente le compte administratif du budget principal et du budget annexe (photovoltaïque). Il rappelle que toutes les dépenses et recettes ont été étudiées par la commission finances et qu'un état détaillé a été remis à tous les membres présents lors de la dernière séance. C'est pourquoi, il ne présente que les chapitres de fonctionnement et le détail pour

En direct du conseil municipal (suite)

1-1 Budget principal dépenses

Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise
16	Emprunts et dettes assimilés	18 900,00	18 790,06
20	Immobilisations incorporelles	14 800,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	115 491,69	56 911,93
23	Immobilisations en cours	22 216,61	13 044,97
001	Déficit d'investissement reporté	31 283,70	31 283,70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	4 219,44
041	Opérations patrimoniales	459,00	459,00
011	Charges à caractère général	120 657,71	61 319,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	71 720,00	71 585,23
014	Atténuations de produits	1 085,00	1 083,33
65	Autres charges de gestion courante	43 161,00	42 890,59
66	Charges financières	9 500,00	8 774,43
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	43,99
023	Virement à la section d'investissement	80 770,29	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200,00	5 200,00
	Total Général	542 245,00	315 606,59

Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise
10	Dotations, fonds divers et reserves	73 143,71	77 491,78
13	Subventions d'investissement reçues	15 578,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	33 000,00	33 600,00
021	Virement de la section de fonctionnement	80 770,29	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200,00	5 200,00
041	Opérations patrimoniales	459,00	459,00
013	Atténuations de charges	0,00	742,60
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 939,00	4 260,17
73	Impôts et taxes	125 349,00	124 632,04
74	Dotations et participations	79 589,00	82 159,14
75	Autres produits de gestion courante	10 150,68	11 999,19
76	Produits financiers	0,00	17,14
77	Produits exceptionnels	4 298,00	4 299,56
002	Excédent de fonctionnement reporté	105 768,32	105 768,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	4 219,44
	Total Général	542 245,00	454 848,38

1-3 Budget annexe dépenses

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise
23	**Immobilisations en cours**	**68,69**	**0,00**
2313	Constructions	68,69	0,00
011	**Charges à caractère général**	**3 693,00**	**53,25**
6061	Fournitures non stockables	1 093,00	53,25
6156	Maintenance	1 500,00	0,00
6161	Assurances multirisques	600,00	0,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	500,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**50,00**	**0,00**
658	Charges diverses de la gestion courante	50,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles**	**4 000,00**	**4 000,00**
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rat	4 000,00	4 000,00
		7 811,69	**4 053,25**

1-4 Budget annexe recettes

Chap./ Articles	Désignation	Total Budget	Réalise
001	**Excédent d'investissement reporté**	**68,69**	**68,69**
001	Excédent d'investissement reporté	68,69	68,69
70	**Produits des services, domaine et ventes diverses**	**2 837,80**	**2 769,27**
7011	Ventes d'eau	2 837,80	2 769,27

Puis il demande s'il y a des questions. Compte tenu qu'il n'y en a pas, il fait procéder au vote des comptes administratifs. Le Maire ne participe pas au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les comptes administratifs 2015

Budget principal

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice **2015** qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	A	**41 431,79 €**
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion	B	105 768,32 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	**A+B**	**147 200,11 €**

Section d'Investissement		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		**7 958,32 €**
		D

Restes à	réaliser		
Dépenses	Recettes	**Solde des restes à réaliser**	**-10 654,15 €**
17 654,15 €	7 000,00 €		
			E

Besoin de financement à section d'investissement	**E=C+D**	**-18 612,47 €**

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	**F** **18 612,47 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**128 587,64 €**

Délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2015 pour le budget annexe 2016

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice **2015** qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	A	**-1 283,63 €**
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion	B	4 905,20 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	**A+B**	**3 621,57 €**

Section d'Investissement		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		**68,69 €**
		D
Restes à réaliser		0,00 €
		E
Besoin de financement à section d'investissement	**E=C+D**	**68,69 €**

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	**F** **0,00 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**3 621,57 €**

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice **2015** qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	**A**	**41 431,79 €**
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion	**B**	105 768,32 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	**A+B**	**147 200,11 €**

Section d'Investissement		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		**7 958,32 €**
		D

Restes à	réaliser		
Dépenses	Recettes	**Solde des restes à réaliser**	**-10 654,15 €**
17 654,15 €	7 000,00 €		
			E

Besoin de financement à section d'investissement	**E=C+D**	**-18 612,47 €**

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	**F** **18 612,47 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**128 587,64 €**

Délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2015 pour le budget annexe 2016

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice **2015** qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	**A**	**-1 283,63 €**
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion	**B**	4 905,20 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	**A+B**	**3 621,57 €**

Section d'Investissement		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		**68,69 €**
		D
Restes à réaliser		0,00 €
		E
Besoin de financement à section d'investissement	**E=C+D**	**68,69 €**

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	**F** **0,00 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**3 621,57 €**

En direct du conseil municipal (suite)

Préparation du budget 2016

Joël BOUEILH présente le projet des budgets préparé par la commission des finances. Le budget principal et le photovoltaïque seront ensuite soumis à la receveuse municipale lors de la rencontre prévue le 9 mars. La date du 29 mars à 21 heures est arrêtée pour le vote. Les dossiers de demande de subvention sont revus. Il est décidé d'arrêté la liste des associations retenues et le montant à 8 660 €. Les tableaux sont étudiés et les sommes arrêtées sans augmentation du taux des taxes. Les dotations prises en compte sont celles de l'an passé car elles ne sont pas encore consultables. Tous les projets d'investissement sont revus : église, achat de terrains, illuminations, gyrobroyeur, écran et tablette pour projection, panneaux et construction de l'abri touristique.
L'association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont étant créée, la convention peut être signée.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2015-044 du 04/11/2015 l'autorisant à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine. Il s'agissait de permettre à la Fondation de recevoir des dons défiscalisables effectués par des particuliers ou entreprises. Ensuite, cette somme récoltée pouvait être injectée dans le financement des travaux opérés par la commune. Il avait aussi signalé dans cette délibération qu'une association pouvait se joindre aux deux parties afin de mieux médiatiser cette opération. Cette association s'appelle : Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont et elle a souhaité signer la convention.
Il s'agit donc d'une convention tripartite et non bipartite comme précisé dans la délibération 2015-044 du 04/11/2015. Le maire demande au conseil municipal de délibérer à nouveau.

Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :
d'annuler la délibération 2015-044 du 04/11/2015 qui autorisait le maire à signer une convention bipartite avec la Fondation du Patrimoine,
d'autoriser le maire à signer la convention tripartite avec la Fondation du Patrimoine et l'association Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont.
L'insertion des dons perçus par l'Association dans le budget prévisionnel est évoquée. Il est convenu d'attendre de connaître les recettes réelles encaissées en 2016.

Enfin, M. le Maire rappelle la délibération d'engagement des travaux pour la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste de SAINT-MONT 2015-032 du 08/07/2015 ainsi que la délibération 2015-018 du 06/05/2015. Puis il rappelle que dans le précédent plan de financement arrêté par délibération n° 2015-033 du 8 juillet 2015 une subvention DRAC et une subvention DETR avaient été demandées pour la restauration (DRAC) et l'accessibilité (DETR). Mais le code des collectivités territoriales dans son article R2334-19 et annexe VII ne permet pas ce cumul. Il présente donc aux conseillers municipaux le nouveau plan de financement en fonction des trois tranches de travaux :

1ère tranche de 150.000 € HT (y compris la phase d'accessibilité)

DRAC (40 % du HT)	soit : 60.000 € HT
Région Midi-Pyrénées (20 % du HT)	soit : 30.000 € HT
Département (12,61% du HT)	soit : 18.916 € HT
Auto-financement de la commune (27,39 %)	soit : 41.084 € HT

L'auto-financement de la commune est supérieur ou égal à 30 % du financement public.

2ème tranche de 150.000 € HT

DRAC (44,9 % du HT)	soit : 67.350 € HT
Région Midi-Pyrénées (20 % du HT)	soit : 30.000 € HT
Département (12 % du HT)	soit : 18.000 € HT
Auto-financement de la commune (23,1 %)	soit : 34.650 € HT

L'auto-financement de la commune est supérieur ou égal à 30 % du financement public.

3ème tranche de 100.000 € HT

En direct du conseil municipal (suite)

Récapitulatif des subventions demandées

Financeur Public	1ère tranche (2016)	2ème tranche (2017)	3ème tranche (2018)	TOTAL
ETAT via D.RA.C.	60.000 €	67.350 €	50.000 €	177.350 €
Région	30.000 €	30.000 €		60.000 €
Département	18.916 €	18.000 €	16.900 €	53.816 €
Réserve parlementaire			10.000 €	10.000 €
Commune	**41.084 €**	**34.650 €**	**23.100 €**	**92.400 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'approuver le plan de financement tel qu'il est présenté,
- d'annuler la délibération n° 2015-018 du 6 mai 2015,
- d'annuler la délibération n° 2015-033 du 08/07/2016 et de la remplacer par celle-ci,
- d'autoriser monsieur le maire à demander des subventions aux financeurs publics (Préfet de Région, Préfet du Gers, Président du Conseil Région, Président du Conseil Départemental, Sénateur(s) …)
- d'autoriser le Maire à déposer les dossiers et à signer tous documents s'y référant.

Par rapport au projet de la rampe pour le foyer rural, elle sera faite en interne donc pas de commande.
Puis il redonne la parole à Joël BOUEILH. Ce dernier présente une étude réalisée suite à son entretien téléphonique avec la receveuse sur l'obligation d'amortir les installations photovoltaïques du budget annexe. L'étude porte sur trois durées (10, 15 et 20 ans).
A l'issue du débat, la délibération suivante est prise avec une abstention :Monsieur le Maire présente le budget annexe de production électrique. Ce budget fait suite à l'installation de cellules photovoltaïques sur les toits communaux. Il est de type M 4 (plus exactement M 41), budget qui concerne les SPIC, services publics industriels et commerciaux. Il convient donc d'amortir le matériel sur le budget et propose au conseil municipal un amortissement sur 10 ans. Il rappelle que le coût de l'opération s'est élevé à 43.409,57 €.Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal décide : d'amortir la somme de 43.409,57 € représentant l'installation photovoltaïque en **10 ans**,de fixer la période d'amortissement du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2025, d'inscrire sur le budget annexe de l'énergie photovoltaïque une dépense d'ordre annuelle de 4.340,95 €.

Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie : Parole à Geneviève LABORDEOn attend le compte rendu pour la distillerie.
Budget et Finances : Parole à Joël BOUEILH Déjà traité dans l'ordre du jour.
Embellissement et plantations : Parole à Isabelle. Le village a été nettoyé pour la fête du vin.
Personnel : Parole à Michel PETIT. Marc-Antoine BERGEROO CAMPAGNE a fini son contrat. Le nouvel agent, Andy OLIVIERA-VEIGA, recruté dans le cadre d'emploi avenir a commencé le 1er mars 2016.
Travaux : Parole à Jean-Pierre La place pour Personne Handicapée et la rampe devant la maison des associations est planifiée. Il faudra environ 3 m3 de béton.
Prévention des risques : Parole à Christine COURTADE Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour.
Social : Sébastien FAURE. Il donne la parole à Christian TOLLIS car il a saisi les actions sociales suite au constat de la situation d'un administré qui avait de grandes difficultés. Les membres des actions sociales ont fait le nécessaire et les problèmes de cette personne ont été résolus.
Aménagement et cadre de vie : Parole à Nathalie HARDUYA Un concert est prévu pour les journées du patrimoine. Anne ETCHEGOYEN viendra avec cinq personnes. La chanteuse proposé d'amener sa sono gratuitement, seule la prestation sera facturée. Un contrat va être signé avec le foyer rural. Tous les bénéfices de la soirée iront à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont.

Questions diverses

Christian TOLLIS a rencontré, le Sénateur, M. MONTAUGE au nom du Maire. Il essayera de donner une subvention un peu plus élevée que la moyenne.
Puis il informe que le panneau « route du Béarn » a été volé.

En direct du conseil municipal (suite)

Mercredi 29 mars 2016

L'an deux mil seize et le vingt-neuf mars à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Était excusée Nathalie Laporte Christian TOLLIS a été désigné secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.
M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal des deux dernières réunions. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	01
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	**11**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Vote du budget primitif 2015

Joël BOUEILH, Maire-Adjoint responsable des finances, rappelle qu'à la séance du 2 mars, les projets de budget primitif 2016 préparés par la commission des finances avaient été remis aux conseillers. Le 9 mars, il a rencontré la receveuse municipale. Michel PETIT et Ghislaine DAMBLAT assistaient à la séance. Elle n'a pas formulé d'observation par rapport aux projets proposés. Toutefois, elle a rappelé l'obligation d'amortir pour les installations photovoltaïques. Il demande s'il y a des questions par rapport à la dernière réunion. Vu qu'il n'y en pas, il présente le nouveau projet qui tient compte des taxes parvenues récemment.

Budget principal dépenses 2016

Chapitres	*Désignation*	*Total Budget*
16	Emprunts et dettes assimilés	19 320,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	24 109,68
23	Immobilisations en cours	160 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	7 958,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00
041	Opérations patrimoniales	41 441,00
011	Charges à caractère général	172 549,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	75 220,00
014	Atténuations de produits	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	46 375,00
66	Charges financières	8 520,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	50 845,53
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200,00
	Total Général	650 538,64

1-2 Budget principal recettes 2016

Chapitres	Désignation	Total Budget
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**22 612,47**
13	**Subventions d'investissement reçues**	**7 730,00**
16	**Emprunts et dettes assimilés**	**160 000,00**
021	**Virement de la section de fonctionnement**	**50 845,53**
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**5 200,00**
041	**Opérations patrimoniales**	**41 441,00**
70	**Produits des services, domaine et ventes diverses**	**4 602,00**
73	**Impôts et taxes**	**124 991,00**
74	**Dotations et participations**	**74 379,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**15 150,00**
002	**Excédent de fonctionnement reporté**	**128 587,64**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**15 000,00**
	Total Général	**650 538,64**

1-3 Budget annexe dépenses 2016 (photovoltaïque)

Chap./Articles	Désignation	Total Budget
23	**Immobilisations en cours**	**4 409,64**
2313	Constructions	4 409,64
011	**Charges à caractère général**	**2 041,05**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	55,00
6156	Maintenance	1 276,05
6161	Assurances multirisques	360,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	350,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00**
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 340,95**
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	4 340,95
		10 801,64

1-4 Budget annexe recettes 2016 (photovoltaïque)

Chap./Articles	Désignation	Total Budget
001	**Excédent d'investissement reporté**	**68,69**
001	Excédent d'investissement reporté	68,69
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 340,95**
28138	Autres constructions	4 340,95
70	**Produits des services, domaine et ventes diverses**	**2 770,43**
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	2 770,43
002	**Excédent de fonctionnement reporté**	**3 621,57**
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 621,57
		10 801,64

1
Puis il demande s'il y a des questions. Vu qu'il n'y en a pas, le Maire fait procéder au vote des budgets primitifs 2016. Ils sont approuvés avec toutes les voix « pour ». Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe photovoltaïque :

Investissement :
Dépenses : 4 409.64 €
Recettes : 4 409.64 €

Fonctionnement :
Dépenses : 6 392.00 €
Recettes : 6 392.00 €

Pour rappel, total du budget :

Investissement :
Dépenses : 4 409.64 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 4 409.64 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement :
Dépenses : 6 392.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 :

Investissement :
Dépenses : 270 174.85 €
Recettes : 280 829.00 €

Fonctionnement :
Dépenses : 362 709.64 €
Recettes : 362 709.64 €

Pour rappel, total du budget :

Investissement :
Dépenses : 287 829.00 € (dont 17 654.15 € de RAR)
Recettes : 287 829.00 € (dont 7 000.00 € de RAR)

Fonctionnement :
Dépenses : 362 709.64 € (dont 0.00 € de RAR)

Délibération vote du taux des taxes 2016

Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux fixés par l'assemblée délibérante pour 2015. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir pour 2016, les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.01 %
Taxe sur le foncier bâti : 13.30 %
Taxe sur le foncier non bâti : 92.78 %

Délibération occupation du sol 2016

Traditionnellement, l'AMF calculait au 1er janvier de chaque année la revalorisation des montants des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs télécoms. Or, cette année, les indices TP01 de l'INSEE qui permettent ce calcul ne sont plus en vigueur et les nouveaux indices proposés par l'INSEE aboutissent à une baisse des redevances pour 2016. L'AMF a donc saisi les services de l'Etat pour les alerter et leur demander de revoir les modalités de calcul de cette revalorisation – Suite à cette information, le Maire propose d'attendre le résultat de cette saisine.

En direct du conseil municipal (suite)

Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie : Parole à Geneviève LABORDE Elle a essayé de joindre M. FARUYA pour la distillerie mais elle n'a pas obtenu de réponse. Elle va le rappeler plus tard. Geneviève LABORDE fait ensuite part, pour le cadre de vie, du souhait qui a été émis lors du la fête du vin. Il faudrait que trois points poubelles avec cendriers soient mis en place. Elle propose un modèle de poubelle avec un ajout pour écraser les cigarettes et des sacs anti-feux. Jean-Pierre JEGUN rappelle que des poubelles « tulipes » avaient été achetées, il propose qu'elles soient mise en place sur les trois points souhaités dans le village et que des sacs ignifugés soient installés à l'intérieur. Accord unanime.

Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE 2 jardinières ont été cassées.
Social : Parole à Sébastien FAURE
De nombreux dossiers sont traités. Jacqueline FEUGERE et Marie-Claude DUVIGNAU sont un renfort précieux.
Prévention des risques : Parole à Christine COURTADE. RAS.
Gestion du Personnel : Parole à Michel PETIT Andy OLIVEIRA-VEIGA a commencé. Tout se passe bien.
Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN Il reste à finir la murette et à mettre le panneau sur le parking de la Maison des Associations. De plus, il faudrait y mettre des cailloux ainsi qu'au silo.
Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Parole à Nathalie HARDUYA Le contrat pour le spectacle des journées du patrimoine a été signé. Michel PETIT évoque l'inauguration de la promenade « Arthur LAMOTHE » le 6 mai prochain en présence de sa veuve. Une séance de cinéma sera organisée au foyer rural.

Questions diverses

Michel PETIT informe que le 11 avril, un membre du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'environnement) du Gers viendra à Saint-Mont pour travailler sur le projet de l'abri touristique.

Christian TOLLIS fait part du courrier de GAMA. Il sera possible d'acheter du COMPOMAC à la gravière à Saint-Germé. Joël BOUEILH fait le point sur le fauchage. La Communauté de Communes Armagnac Adour prévoit trois passages répartis sur trois zones avec différents prestataires. Il interroge sur l'utilité d'acheter un gyrobroyeur neuf si Daniel DEZORTHES a moins de passages à faire.
Christian TOLLIS préfèrerait l'achat d'un neuf car il souhaite que la commune soit entretenue régulièrement.
Joël BOUEILH trouve qu'un investissement de 7 200 € c'est cher si Daniel DEZORTHES ne fait plus que deux passages qui s'ajouteront aux trois de la CCAA.
Christian TOLLIS demande si le marché a été passé car il s'inquiète sur le nettoyage des voies pour la fête communale de juin. Le Maire précise que c'est en cours. De plus, si les pellistes n'interviennent pas rapidement, ils ne pourront plus déposer la terre dans les champs car les semis vont être faits.
Jean-Pierre JEGUN propose la réparation de l'ancien pour que Daniel puisse travailler. Accord de tous. Le devis est immédiatement signé par le Maire.

Christian TOLLIS demande que la zone d'interdiction de stationner soit repeinte en jaune devant le foyer rural. Il a commandé les panneaux à BG Signalisation.

Monsieur le Maire rappelle que le photocopieur actuel de la mairie (Canon IR C 2380) arrive en fin de bail (5 ans) et qu'il est prévu d'en acheter un neuf, conformément aux orientations prises par la commission Finances de la commune ;
Avec la maire-adjointe, ils ont rencontré trois fournisseurs et écouté leurs explications.
SEB bureautique propose un photocopieur IRC 3320 i à 2.900 € HT, et un contrat de maintenance à 4,90 € les 1.000 copies NB et 49 € HT les 1.000 copies couleur, pièces comprises.
ALFA Bureautique propose un photocopieur Triumph Adler à 2.795 € HT, et un contrat de maintenance à 4,90 € les 1.000 copies NB et 49 € HT les 1.000 copies couleur, avec un supplément de 5 € HT par mois pour les pièces.
MECA Bureau propose un RICOH MPC 3003 SP pour 4.700 € HT, et un contrat de maintenance à 5,00 € les 1.000 copies NB et 50 € HT les 1.000 copies couleur, pièces comprises.
L'offre la mieux disante (achat copieur et maintenance) revient don à SEB Bureautique.

Après avoir écouté le maire, le conseil municipal décide :d'acheter le photocopieur CANON IRC 3320 i à SEB Bureautique pour 2.900 € HT, de choisir le contrat de maintenance dans ladite société, de céder le photocopieur actuel à la communauté de communes Armagnac Adour pour une utilisation à l'école maternelle de Riscle (valeur de reprise estimée à zéro euro), d'autoriser le maire de signer tous les documents se rapportant à cette acquisition et cession.

La séance est levée à 22 H 30.

Les Vignes ont la Côte

Vignes désherbées

Vignes retaillées

En 1966, Marie Laforêt et ses beaux yeux verts nous invitait à faire ensemble les «Vendanges de l'Amour».
50 ans plus tard, manifestement, certaines personnes n'aiment pas les vendanges. Les vignes plantées le long de la rue de l'église ont perdu leurs belles feuilles vertes. Il en faut du «courage» pour s'attaquer anonymement ainsi à de jeunes plants de vignes. Le geste est tellement idiot qu'il est impossible de comprendre quel motif peut être à l'origine de cet acte d'incivisme. Le seul résultat probant obtenu par cette action est le formidable coup de pied au cul infligé à tous les bénévoles qui s'activent pour rendre notre village plus beau. C'est à eux que je pense en écrivant ces lignes et je leur redis tous mes encouragements. Quand à l'auteur (ou les auteurs) de ce désherbage parfaitement maîtrisé (les rosiers en bout de rang n'ont pas été touchés) la porte de la mairie lui reste ouverte pour qu'il vienne expliquer ses motivations qui nous apparaissent bien nébuleuses encore aujourd'hui.

Joël Boueilh

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale). Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.
Réservations :
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.
Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos : Marie-Laure Moulié, Robert Duvignau, Geneviève Laborde.